

Réunion n°31 : jeudi 16 février 2017 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron, de Stéphane Gonthier pouvoir à Jean Durand et d'Eliane De Lazzer pouvoir à Pascale Bonnet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 décembre à l'unanimité (11).

Ordre du jour de la présente séance : 1 point à ajouter, avenant au marché de la nouvelle école.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11) pour l'ajout de ce point.

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti ZE 146 et ZE 151, situé en zone U, 63, impasse de Bousselein à Griauges. Le terrain a une contenance de 800m².

A l'unanimité (11), la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti ZA133, situé pour partie en zone AUa7 et AUa8, route de Tain. Le terrain concerné a une contenance de 8800m². Il correspond à l'intégralité de la zone AUa7 et une grande partie de la zone AUa8.

A l'unanimité (11), la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Assainissement : compte financier 2016

Présentation du bilan de fonctionnement. Il fait apparaître un résultat négatif de 67.533€ (25.600€ en 2015, 6170€ en 2014, 26832€ en 2013, 40040€ en 2012). En investissement, il est négatif de 4.286€ (48.754€ en 2015, -45256€ en 2014, -95€ en 2013, 8304€ en 2012). Le résultat consolidé de l'exercice est déficitaire de 71.819€ (74.355€ en 2015, 39085 en 2014, 26737€ en 2013, 48343€ en 2012). Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2016 et les exercices antérieurs est **excédentaire de 14.697€** (86.516€ en 2015, 51.475€ en 2014, 90.561€ en 2013, 63.823€ en 2012). Rappel, en 2016, nous avons transféré 69.283€ au budget communal.

En 2016, il y eu 26.401€ de recettes dont 5.000€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (2 raccordements de logement neuf) et 21.401€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2015, il y a eu 50.867€ de recettes dont 30.625€ PFAC (13) et 20.242€ de taxes assainissement. En 2014, il y eu 29.779 € de recettes dont 10.000€ PFAC (4) et 19.779€ de taxes assainissement. En 2013, il y eu 50.919 € de recettes dont 32.000 de PFAC (13) et 18.916€ de taxes assainissement. En 2012, 68.602€ de recettes dont 44.652€ de PFAC (19) et 16.843€ de taxes assainissement.

A l'unanimité (10), le conseil municipal approuve le compte financier Assainissement 2016.

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Vote des tarifs assainissement 2017-2018 :

Pour prise en compte dans la facturation du SIEV Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce pour la période avril 2017 à mars 2018. Ces tarifs constituent, avec la PFAC, une des principales recettes du budget Assainissement. Rappel PFAC : 2500€ pour une habitation ordinaire, 1000€ pour une habitation dont la surface habitable est inférieure à 40m², 625€ pour un logement existant nouvellement raccordé.

Compte tenu des charges et recettes constatées sur le budget 2017, il est proposé de ne pas modifier les tarifs 2016. Il est souhaitable que les taxes assainissement (hors PFAC) compensent les charges de fonctionnement du service qui correspondent essentiellement à la part variable de la contribution au SIA, les recettes de PFAC finançant les travaux (l'investissement sur les réseaux et la station d'épuration intercommunale (part fixe de la contribution SIA)).

Les taxes « assainissement » actuelles (part fixe dite abonnement 2.40€ par mois, part variable 0.70€ par m³ consommé), équivalent, pour une consommation moyenne annuelle de 100m³, à une charge de 70€ pour la part variable et 28.80€ pour l'abonnement. Le coût au m³ est de 0.99€ tout compris (hors prix de l'eau et diverses taxes de l'Agence de l'Eau). Les tarifs de la commune sont parmi les plus faibles des 16 communes adhérentes du SIEV (seule 1 commune sur 16 a des tarifs légèrement inférieurs en 2015/2016, les tarifs vont de 0.97€/m³ à 2.10€/m³).

A l'unanimité (11), le conseil municipal vote le maintien des tarifs 2016/2017 pour l'exercice 2017/2018.

Budget Assainissement 2017 :

Le SIA Syndicat Intercommunal d'Assainissement gère la station d'épuration depuis 2008. Il a emprunté pour le financement de sa construction 120.000€ en 2008 sur 20 ans. Il a fait un emprunt complémentaire de 37.000€ sur 10 ans en 2015 pour financer des travaux d'amélioration. Les charges de fonctionnement et les annuités de remboursement des emprunts sont partagées entre les 2 communes selon le nombre de raccordements pour l'investissement (197 (-3) à Chavannes et 133 (-2) à Marsaz, en janvier 2017) et les m³ assainis pour le fonctionnement. 76% des foyers Chavannais sont raccordés. Pour 2017, Chavannes va contribuer au SIA à la hauteur de 20.000€ (prévision car budget SIA voté le 16 mars) (16.000€ en 2016, 23.001€ en 2015, 12.396€ en 2014, 9.836€ en 2013). Concernant le financement des réseaux communaux, la commune a fait, en 2008, un emprunt de 45.000€ d'une durée de 15 ans et un emprunt complémentaire, en 2010, de 30.000€ sur 12 ans avec possibilité de remboursement anticipé. Les recettes directes sont prévues à hauteur de 29.000€ dont 15.000€ de PFAC (6 nouveaux raccordements) et 19.463€ de taxes assainissement. Il est prévu 14.554€ de dépenses pour de nouveaux raccordements et des réparations. Le budget présenté ne comprend pas de hausse des tarifs assainissement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité (11), le budget de fonctionnement et d'investissement 2017.

Règlement intérieur de la salle des fêtes : modification du montant des cautions

En novembre 2013, le conseil municipal a validé les tarifs de location actuels. Rappel : pour les personnes et les associations extérieures à la commune : 300€ la salle de fêtes et 60€ la salle associative, 250€ et 50€ respectivement pour les usages privés des habitants de Chavannes. Elle a aussi défini 2 sortes de caution, une caution « dégradations » de 350€ et une caution « nettoyage » de 50€. Pour la salle associative, la caution « dégradations » est de 130€, la caution « nettoyage » de 20€. Un tarif nettoyage à la demande pour la salle des fêtes, a été créé, montant 125€. Il est précisé que le cautionnaire Chavannais pour les locataires ne résidant pas sur la commune, signe les chèques de cautions « dégradations » et « nettoyage ».

Le bilan de 3 années de fonctionnement montre que le nettoyage de la salle des fêtes et du mobilier n'est toujours pas satisfaisant, que la caution « nettoyage » de 50€, utilisée quelque fois n'est pas vraiment dissuasive, qu'aucun usager n'a demandé que la commune fasse elle-même le nettoyage et que les locataires ne disposent pas d'un matériel et de produits de nettoyage permettant un bon nettoyage.

Il est proposé de :

- Créer un kit de nettoyage comprenant le matériel et les produits nécessaires, à remettre à l'utilisateur pour chaque location, et à reprendre lors de la restitution des clés.
- Augmenter le montant de la caution « nettoyage » portée à 100€,
- Diminuer le montant du tarif « nettoyage » à la demande porté à 100€ pour le faire coïncider avec le montant de la caution.

Après débat, à l'unanimité (11), le Conseil Municipal valide ces propositions.

Communauté d'Agglo Herbasse Hermitage Tournonais Saint Félicien :

En application de la loi, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été créée pour gérer les transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglo. Chaque commune y est représentée par un titulaire et un suppléant désignés par le conseil municipal. Il est proposé que les conseillers communautaires à l'Agglo soient les délégués communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), désigne comme délégués communaux, Jacques Pochon, titulaire et David Bernard suppléant.

Communauté d'Agglo Herbasse Hermitage Tournonais Saint Félicien :

La loi ALUR applicable depuis le 24 mars 2014 indique que les communautés de communes prendront la compétence PLU au plus tard le 27 mars 2017 sauf si 25% des communes (11 minimum) représentant au moins 20% de la population (11200 habitants) s'y opposent par délibération. Il nous est conseillé de conserver cette compétence mise en œuvre il y a 2 ans à l'occasion de la réalisation de notre PLU. Notre Communauté d'Agglo ne souhaite pas actuellement mettre en place cette compétence.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité (11), décide de s'opposer à la prise de compétence PLU par l'Agglo.

Demande d'un accès à une voirie publique :

Par lettre adressée à la commune, le 25 janvier dernier, M. et Mme Jean Durand demande à bénéficier d'un accès à l'impasse des Près verts, au droit de l'espace de retournement.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité (10), décide d'accorder le droit d'accès demandé à M. et Mme Jean Durand.

M. Jean Durand, demandeur, concerné personnellement, ne participe pas à la délibération.

Servitude de passage d'une conduite d'eaux pluviales sur un terrain privé :

En 1999, la commune a créé une canalisation d'eaux pluviales depuis la place de la fontaine jusqu'à la rue de l'ancienne école, traversant la propriété de M. et Mme Christine et Jacques Pochon. Il est proposé de mettre en place une servitude de passage au profit de la commune, au frais de la commune, pour officialiser la situation. Les propriétaires concernés acceptent cette servitude. Le recours à un rédacteur d'acte juridique est possible pour réduire le coût.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (10), de solliciter les services d'un rédacteur d'acte juridique pour créer cette servitude.

M. Jacques Pochon, concerné personnellement, ne participe pas à la délibération.

Cession d'un terrain agricole :

La commune a acquis, il y a 3 ans, une parcelle agricole ZD51 d'une surface de 13080m² selon la procédure des biens sans maître. Elle est louée actuellement par l'intermédiaire de la SAFER. Elle n'a pas d'utilité pour la commune. Il est proposé de la vendre et de gérer simultanément le déplacement d'un chemin rural qui l'entoure. Un agriculteur est intéressé pour l'acquérir. Ce changement nécessite une enquête publique simplifiée. La Communauté d'Agglo au titre de sa compétence rivière pourrait être intéressée par ce projet du fait que la parcelle longe la Veauve sur plusieurs centaines de mètres. *Le conseil municipal, à l'unanimité (11), donne son accord pour poursuivre les démarches visant à vendre cette parcelle dans les meilleures conditions pour la commune.*

Participation au financement des tests Wisc pour le service de psychologie scolaire :

A la demande des psychologues scolaires, nous sommes sollicités par la Mairie d'Hauterives, gestionnaire de ce service, pour notre territoire, sur le principe d'acquiescer ces tests et les cahiers d'application correspondants pour un montant de 3622,80€ TTC. La mairie d'Hauterives propose de répartir ce montant au prorata du nombre d'enfants par école soit 87,31€ pour Chavannes (2028 enfants concernés).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité (11).

Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole pour les Temps d'Activités Périscolaires TAP :

Une habitante de la commune, Mme Danièle Peyron, a proposé ses services pour aider les personnels communaux à l'encadrement des enfants pour les TAP le vendredi après-midi de 15h15 à 16h15. Une convention d'accueil précise le cadre de l'intervention.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), autorise le Maire à signer cette convention.

Avenants au marché de la nouvelle école :

La Communauté d'Agglo succédant à la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, notre maître d'ouvrage, nous propose de valider des avenants au marché initial. Le montant global est de 37.931€ HT. Il comprend la clôture devant l'école 22.953€ HT, le supplément espaces verts 3047€ HT (arrosage intégré, copeaux de bois en remplacement de l'herbe), des travaux supplémentaires concernant la fibre de bois en plafond de la salle polyvalente 1759€ HT, l'aménagement de l'arrêt de bus 8.813€ HT et d'autres variations. Lors du dernier bilan financier du 7 décembre 2016, l'enveloppe « imprévu » était de 60.000€. Nous restons en deçà de ce montant. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces avenants, à la hausse ou parfois à la baisse, qui touchent la plupart des lots. Le montant de l'avenant représente 3.2% du marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), valide, ces avenants pour un montant de 37.931€ HT.

2 - Informations :

Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) :

Conseil communautaire du 16 décembre 2016 à Chavannes : bilan financier STEP Champos ; contrat enfance jeunesse avenant ; dissolution du syndicat mixte Drôme des Collines ; contrat de rivière Herbasse (étude bilan, plan de gestion du Marais des Ulèzes) ; terrain à vocation économique à Margès ; affaires diverses.

Communauté d'Agglomération Herbasse Hermitage Tournonais Saint Félicien :

Conseil d'agglomération du 10 janvier 2017 à Mauves : élection du Président ; nombre de vices Présidents ; élection des vice-présidents ; charte de l'élu ; adhésion au SIRCTOM ; adhésion au SYTRAD.

Communauté d'Agglomération Herbasse Hermitage Tournonais Saint Félicien :

Conseil d'agglomération du 18 janvier 2017 à Mauves : délégation au Président ; composition du bureau ; indemnités du Président et vice-présidents ; lieux des réunions du conseil d'agglo ; création du conseil local d'évaluation des charges transférées ; création des

commissions thématiques permanentes ; convention avec la Préfecture de l'Ardèche pour la transmission des actes ; régime indemnitaire du personnels ; attributions de compensation 2017 ; adhésion au SCOT et désignation des délégués ; délégués au syndicat ADN ; délégués au syndicat Ardèche Verte ; délégués au SYTRAD ; délégués au SIABH ; délégués au syndicat Ay-Ozon ; délégués à la SCIC Nectardéchois ; délégués au comité local à l'installation ; délégués au comité du Tourisme.

Inscriptions aux commissions thématiques : Assainissement eau déchets *Damien Bogiraud* ; Tourisme *Christian Colombet* ; Ressources et administration générale *Pascale Bonnet* ; Cohésion sociale service à la population ; Développement territorial *David Bernard* (numérique) ; Préservation des espaces ruraux ; Développement économique *Jacques Pochon*.

Conseil d'école du 7 février 2017 :

Compte rendu. Ordre du jour : Prise en charge des enfants à l'arrivée du car, personnels de l'école, activité piscine, activités pédagogiques complémentaires à l'école de Marsaz, projets du RPI et des classes, nouvelle école de Chavannes, remerciements, date dernier conseil école, la 3^{ème} classe de la nouvelle école de Chavannes, réflexion sur les TAP de Chavannes, rentrée de janvier dans les nouveaux locaux de Bren, travaux vacances de février à Bren, entrée de boues dans les classes de Bren, travaux dans la cour de l'école de Marsaz.

Officialisation de la création d'une 8^{ème} classe au RPI à la rentrée 2017, à Chavannes, par décision de l'Inspection académique le 14-02-17.

Nouvelle école :

Travaux : Fin pose des carrelages, travaux de peinture en cours, travaux électriques et de chauffage/plomberie/ventilation, en cours. Enduits extérieurs achevés, aménagements extérieurs en cours. Mobilier complémentaire, commande en cours.

Déménagement des 2 classes actuelles prévu au cours des vacances de Printemps.

Voirie, réseaux : Mise en service du nouveau transformateur le 18 janvier. Retrait des lignes aériennes et changement des candélabres de la rue de l'église à venir.

Rencontre des services du SDED le 9 février : Point sur le renforcement de réseau électrique pour alimenter les zones constructibles de part et d'autre de la rue du 15 juin 1944. Un chiffrage a été demandé pour alimenter la zone AUa1 à l'Est de l'école actuelle.

Urbanisme :

Demande : Suite à refus (conformité au PLU), nouveaux dépôts de Permis de Construire (PC) déposé par Mme Mélanie Berthoin, pour la construction d'une maison, rue du 19 mars 1962, PC déposé par Mme Audrey Dedieu, pour la construction d'une maison, rue du 19 mars 1962. Déclaration préalable (DP) déposée par M. et Mme Penel, pour l'installation de capteurs photovoltaïques, rue du 19 mars 1962. DP déposée par M. Jean Pierre Perrochet pour la division d'une parcelle.

Accord : RAS.

Divers :

Nouvelle population communale au 1^{er} janvier 2017, 672 habitants.

Appel à proposition de 2 commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts directs, pas de candidatures.

Constitution du bureau des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai, et législatives des 11 et 18 juin 2017.

INSEE : enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité, entre le 1^{er} février et le 29 avril 2017.

Formation gratuite pour les jardiniers amateurs « au jardinage écologique », se renseigner en Mairie.

Réunion association cantine garderie, le mercredi 8 mars à 18h.

Conseil syndical du SIA, le mercredi 15 mars à 18h.

Commission finances, le mercredi 22 mars à 18h.

Prochain conseil municipal, exceptionnellement, le mercredi 29 mars à 20h30.